



AVIS sur les perspectives agricoles et alimentaires 2025-2026 au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au Cameroun

Concertation technique du **DISPOSITIF RÉGIONAL DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PREGEC)**

Réunis du 19 au 21 novembre 2025 à AXIL Hôtel à Dakar au Sénégal et en format hybride, les participants à la concertation régionale du dispositif de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (PREGEC) au Sahel, en Afrique de l'Ouest et au Cameroun, ont évalué le déroulement de la campagne agropastorale 2025-2026 et ont tiré les conclusions suivantes :

La réunion du PREGEC du mois de novembre a permis de valider les résultats prévisionnels de la campagne agropastorale 2025-2026 et des bilans céréaliers alimentaires ex-post 2024-2025 et prévisionnels 2025-2026 dans les pays du sahel, de l'Afrique de l'ouest et du Cameroun

La rencontre est organisée par le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et ses partenaires.

1. Les cumuls pluviométriques de la saison 2025-2026 ont été globalement normaux à excédentaires dans les pays du Sahel, alors qu'ils se sont révélés normales à déficitaires dans les pays du Golfe de Guinée. Cette saison se caractérise à la fois par des précipitations exceptionnelles au Sahel, y compris dans les zones grégariques des pays de la ligne de front du criquet pèlerin, et par une mauvaise répartition temporelle des pluies, en particulier dans les pays du Golfe de Guinée.
2. La situation hydrologique 2025-2026 se caractérise par des écoulements globalement moyens à excédentaires par rapport à la normale 1991-2020 dans la plupart des bassins. Dans certains bassins, notamment le bassin moyen du Niger et celui du Sénégal, les seuils d'alerte rouge ont été dépassés, provoquant ainsi des inondations localisées. La plupart des barrages présentent un bon niveau de remplissage, ce qui garantit une bonne disponibilité de la ressource en eau pour les usages domestiques, agropastoraux et industriels.
3. Sur le plan agricole, l'installation des cultures pluviales a été très contrastée, mais globalement normale à tardive. Cette situation est due à la persistance de longues séquences sèches observées d'avril à juillet dans plusieurs localités de la région, particulièrement dans les pays côtiers, au Sahel central, et au Nigéria. Dans de nombreuses zones sahéliennes, il est attendu des rendements moyens à supérieurs à la moyenne pour les variétés à cycle court, tandis que les variétés à cycle long et photopériodiques enregistrent un rendement supérieur à la moyenne dans la bande soudanienne. Toutefois, les productions agricoles ont été affectées par endroits par divers facteurs, notamment les inondations, les attaques phytosanitaires, des épisodes de grêle (au Niger) ainsi que l'insécurité civile limitant l'accès aux champs.
4. La situation phytosanitaire est marquée par de nombreuses infestations : chenille légionnaire d'automne dans la plupart des pays, des acridiens dans plusieurs pays sahéliens et au Bénin, des oiseaux granivores (Mali, Mauritanie, Sénégal), des insectes floricoles (Mali, Niger), des mouches des fruits (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Mali), de la chenille défoliatrice du cacaoyer en Guinée, de la pyriculariose du riz (Togo, Burkina Faso) et des Jassides sur le cotonnier et les cultures horticoles (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Togo). Des attaques localisées ont parfois entraîné des dégâts sévères. Environ 892 210 hectares ont été traités sur 1 367 582 hectares infestés recensés. Concernant le criquet pèlerin, une résurgence majeure persiste dans le sud-ouest de la Mauritanie et les reproductions à petite échelle dans les autres pays de la ligne de front résultent en la présence d'ailés éparses solitaires et transiens. Les opérations de surveillance et de lutte se poursuivent avec l'appui régional.
5. Concernant la situation pastorale, la biomasse fourragère est globalement satisfaisante dans les zones sahéliennes, soudano-guinéennes et guinéennes,

malgré des déficits localisés, notamment sur la façade atlantique du Sénégal et de la Mauritanie ainsi que dans le bassin du Lac Tchad. La production est supérieure ou équivalente à la moyenne historique, mais inférieure ou similaire à celle de l'année précédente qui a été particulièrement favorable. L'eau pour l'abreuvement du cheptel est disponible, mais l'accès reste limité ou conflictuel dans certaines zones frontalières. Plus de 156 cas de vol et d'enlèvement d'animaux ont été signalés. Les mouvements de troupeaux sont globalement normaux et internes, avec quelques flux vers les pays côtiers depuis le Mali, le Burkina Faso et la Mauritanie. La transhumance transfrontalière reste entravée par des interdictions dans plusieurs pays (Bénin, Togo, Guinée) et par la fermeture de la frontière Mali-Mauritanie. L'état d'embonpoint du bétail est généralement satisfaisant, sauf dans les zones déficitaires. Les feux de brousse ont détruit environ 1,4 million d'hectares, affectant la biomasse. La situation zoosanitaire demeure relativement calme, malgré des foyers de Peste des Petits Ruminants (PPR), de charbon bactérien, de syndromes diarrhéiques dans les pays sahéliens et de fièvre de la Vallée du Rift au Sénégal, en Mauritanie et au Niger..

6. À l'issue des évaluations prévisionnelles de la campagne agropastorale 2025/2026, les productions céréalières attendues sont estimées à 82,9 millions de tonnes, en hausse de 7,3% par rapport à la campagne précédente et en hausse de 10,4 % comparativement à la moyenne des cinq dernières années. Toutefois, une baisse est attendue au Cabo Verde. Les productions attendues de racines et tubercules sont estimées à 283 millions de tonnes, soit une hausse de 3,2% comparée à la campagne précédente et de 8,3% par rapport à la moyenne quinquennale. Les cultures de rente pourraient enregistrer des productions en hausse comparée à l'année passée et à la moyenne des cinq dernières années, sauf pour le café, le cacao, le coton et le niébé qui seraient en baisse par rapport à l'année dernière.

Le bilan céréalier prévisionnel de la région accuse un déficit brut de 11,3 millions de tonnes. Ce déficit est imputable au riz (10,1 millions de tonnes) et au blé (9,3 millions de tonnes), mais qui pourrait être largement comblé par les importations estimées à environ 22 millions de tonnes. En effet, un excédent net d'environ 10,5 millions de tonnes se dégage après la prise en compte des importations des pays.

7. L'offre de produits agricoles s'est améliorée grâce aux récoltes en cours, aux stocks résiduels et aux importations régulières, permettant un bon approvisionnement des marchés. Combinée à la baisse progressive de l'inflation, cette disponibilité a entraîné une diminution des prix alimentaires dans plusieurs pays. Des baisses marquées des prix des céréales, par rapport à la moyenne des cinq dernières années, sont observées au Niger, Burkina Faso, Mali, Bénin, Nigéria, Mauritanie et Sénégal, tandis qu'au Ghana et en Gambie, les prix demeurent élevés.

Les marchés à bétail sont bien fournis, et les prix des animaux, en hausse, favorisent les éleveurs. Dans les zones d'insécurité (Liptako-Gourma, Lac Tchad, nord-ouest Nigéria), les marchés restent perturbés et les prix plus faibles reflétant les difficultés d'accès. Les termes de l'échange

bétail/céréales se sont nettement améliorés dans plusieurs zones du Sahel, dépassant la moyenne des cinq dernières années sous l'effet de la hausse des prix du bétail et du recul des prix des céréales. Toutefois, dans les zones touchées par l'insécurité, ils restent proches, voire en dessous de la moyenne, malgré une légère amélioration.

L'indice FAO des prix alimentaires a baissé de 1,6 % en octobre 2025, enregistrant un deuxième recul consécutif, principalement dû à la diminution des prix mondiaux des céréales, du sucre, du lait et de la viande, tandis que les huiles végétales augmentent. Cet indice reste légèrement inférieur à son niveau d'octobre 2024 et à hauteur de 21 % en dessous de son pic de mars 2022.

8. L'analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle selon le Cadre Harmonisé n'a pas pu être menée dans plusieurs pays conformément au calendrier régional établi, en raison de diverses contraintes liées à la disponibilité des données. Cette situation n'a pas permis de disposer d'une consolidation régionale des résultats ni d'établir une cartographie actualisée de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle avant le PREGEC..

9. Les interventions en faveur des populations vulnérables ont porté sur l'accès à l'alimentation, la prise en charge nutritionnelle, la protection des moyens d'existence et la coordination. En 2025, les neuf pays analysés (Mali, Mauritanie, Niger, Tchad, Sénégal, Bénin, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Togo) ont mobilisé 177,9 milliards FCFA pour leurs Plans Nationaux de Réponse (PNR). Sur cette enveloppe, 56 % ont été consacrés à l'accès à l'alimentation, 43 % à la nutrition et aux moyens d'existence, et moins de 1 % à la coordination.

RECOMMANDATIONS

A l'endroit des Etats :

- Veiller autant que possible au respect du calendrier régional, tout en intégrant les orientations définies dans la note de rationalisation du Cadre Harmonisé ;
- Mener un plaidoyer auprès des autorités nationales afin de mobiliser des ressources internes, garantissant ainsi la durabilité et la souveraineté des analyses du Cadre Harmonisé ;
- Accroître le financement des PNR et des autres interventions d'urgence ;
- Renforcer les capacités opérationnelles des Offices Nationales de Protections des Végétaux (ONPV) pour la surveillance phytosanitaire ;
- Renforcer la prévention et la lutte contre les incendies en appuyant les comités locaux, en sensibilisant les communautés, en fournissant des équipements adaptés et en utilisant la surveillance satellitaire pour des interventions rapides.

À l'endroit du CILSS

- Engager urgemment des actions de plaidoyer auprès des autorités nationales pour sécuriser et rouvrir les corridors de transhumance, afin de garantir une mobilité apaisée du bétail ;
- Accélérer le déploiement des instruments de gouvernance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et renforcer la coordination régionale ainsi que les capacités des pays dans l'élaboration et l'exécution des PNR ;
- Digitaliser la collecte et le traitement des données liées aux PNR et autres interventions afin de faciliter le rapportage.

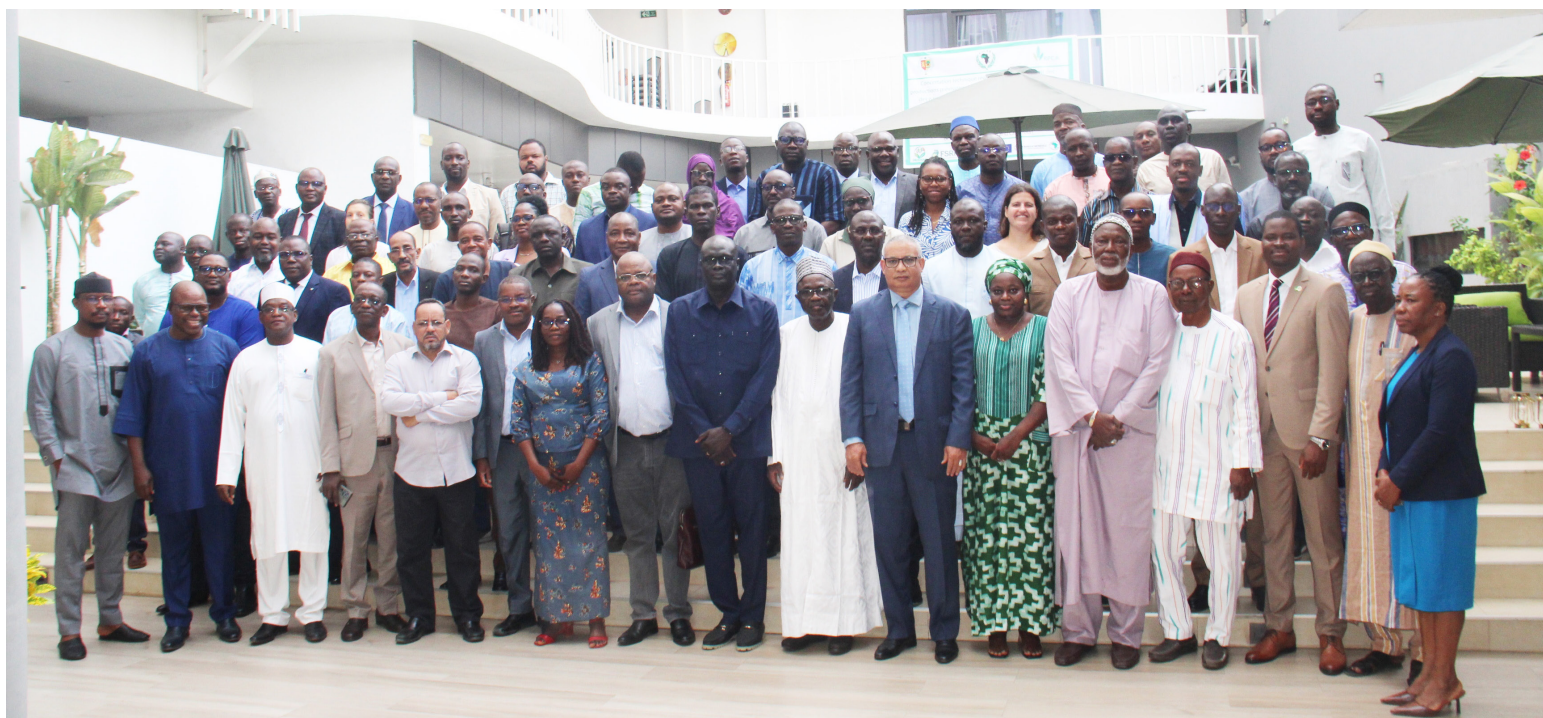
À l'endroit des États et des OIG (CEDEAO, AES, UEMOA, ALG)

- Appuyer les États Membres dans les actions de renforcement des capacités opérationnelles des ONPV et des Unités nationales de lutte antiacridienne ;

- Finaliser le cadre régional de coordination et d'appui à la mise en œuvre des PNR et des autres interventions d'urgence dans les États du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
- Renforcer le dispositif régional de suivi des flux transfrontaliers et les tracasseries routières sur les principaux corridors régionaux.

À l'endroit des Partenaires techniques et financiers

- Poursuivre le financement des programmes d'assistance humanitaire immédiate destinés aux populations en situation d'urgence et renforcer les allocations budgétaires en faveur des PNR ainsi que des autres interventions d'urgence.



Secrétariat
Club DU SAHEL ET DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST

Avec l'appui financier de :



GRUPE DE LA BANQUE MONDIALE

